

Image not found or type unknown



fissures balcon dans une copropriété

Par **nemis**, le **24/05/2022** à **13:54**

fissures sur le muret allège de mon balcon et sur les murs de refond

le syndic de copro refuse de prendre en charge les travaux parce que j'ai fermé le balcon par des baies vitrées à mi hauteur

[quote]

les C.G.T du site indique que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

[/quote]

Par **youris**, le **24/05/2022** à **14:10**

avez-vous obtenu l'accord de votre A.G. et celui de votre mairie pour fermer votre balcon ?

Par **nemis**, le **24/05/2022** à **16:25**

la fermeture de mon balcon date de 1996 avec accord en assemblée général

plusieurs copropriétaires ont également fermé leurs balcons

la mairie n'a pas fait opposition

merci pour votre réponse

cordialement

Par **youris**, le **24/05/2022** à **16:47**

ce n'est pas au syndic de décider, mais à votre assemblée générale.

comme les balcons sont en principe des parties communes, vous demandez de mettre à

l'ordre du jour de votre prochaine A.G. , la remise en état de votre balcon au frais de la copropriété.

est-ce le seul balcon de votre copro a avoir ce type de fissures ?

Par **Visiteur**, le **24/05/2022** à **17:31**

Bonjour,

Vous devriez évoquer le sujet avec le conseil syndical et proposer au vote une expertise lors de la prochaine AG (avec des devis).

De nombreuses fissures ne sont qu'esthétiques. Et vous n'avez plus de garantie décennale.

Toutefois, si le poids des vitrages et de la structure installée pour fermer le balcon s'avère être la cause de la fragilisation, vous serez responsable et donc redevable de la remise en état, même si ce sont des parties communes.